



BILAN DU PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL DE PLAINE COMMUNE 2010 / 2015



plaine
commune

GRAND PARIS

Aubervilliers Epinay-sur-Seine
L'Île-Saint-Denis La Courneuve
Pierrefitte-sur-Seine Saint-Denis
Saint-Ouen Stains Villetaneuse

ÉDITO

La signature de l'Accord de Paris (COP 21) en décembre 2015 a reconnu la gravité du changement climatique en cours et a confirmé l'urgence d'agir pour le contenir. Consciente de sa responsabilité en tant que collectivité territoriale, Plaine Commune s'est engagée depuis 2010 dans une politique de lutte contre le changement climatique.

Nous souhaitons partager aujourd'hui un premier bilan des actions menées, dans une relation de confiance et de transparence avec l'ensemble des acteurs.

Notre Plan Climat Energie a mis l'accent sur la réduction à la source des émissions de gaz à effet de serre, particulièrement dans la vie quotidienne des habitants : chasse au gaspillage, baisse des factures énergétiques par l'isolation thermique des logements et la performance énergétique des nouvelles constructions, amélioration de l'éclairage public, soutien aux modes de déplacements actifs, conseils et accompagnement des particuliers par l'Agence locale de l'énergie et du climat... La mesure du chemin parcouru permet de dégager des axes de progrès pour le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration.

Pour cette nouvelle étape, nous souhaitons fixer des ambitions plus élevées : réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, agir sur la qualité de l'air, adapter le territoire aux effets du changement climatique, créer des nouvelles filières d'emplois écologiques, réduire la précarité énergétique.

Les initiatives se multiplient ici et à travers le monde pour proposer des alternatives au dérèglement climatique. Nous les encourageons, nous les soutenons et nous nous y associons.

Patrick Braouezec,
Président de Plaine Commune

Michel Bourgain,
vice-président de Plaine Commune,
délégué à l'Écologie urbaine

SOMMAIRE

RAPPEL INTRODUCTIF 3

LES ENGAGEMENTS DE PLAINE COMMUNE 3

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES
DU PLAN CLIMAT 2010-2015 3

LES SECTEURS SUR LESQUELS AGIR EN PRIORITÉ 4

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PLAN CLIMAT 5

LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES 5

BILAN PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

MÉTHODOLOGIE DE MESURE DU CHEMIN PARCOURU..... 7

ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL..... 7

LES 12 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS..... 9

BILAN DE LA DÉMARCHE 16

UNE GOUVERNANCE À INSTALLER..... 17

DES FINANCEMENTS PARTAGÉS À PRIORISER 17

L'ANIMATION ET LA TRANSVERSALITÉ
EN PROGRESSION..... 17

LA PARTICIPATION DES HABITANTS À ENCOURAGER..... 17

L'ÉVALUATION À CONSOLIDER..... 18

CONCLUSION 19

RAPPEL INTRODUCTIF

/ LES ENGAGEMENTS DE PLAINE COMMUNE

Première Communauté d'agglomération d'Île-de-France à adopter son **Plan Climat Energie Territoire (PCET)**, Plaine Commune travaille sur le sujet depuis 2007. Après 2 années d'élaboration concertée (avis du Conseil de développement et contribution d'un Comité citoyen créé pour l'occasion) les élus communautaires adoptent en mars 2010 le PCET, projet mobilisant toutes les compétences communautaires.

Parallèlement, dès décembre 2008, Plaine Commune s'engage dans la Convention des Maires européens pour contribuer à atteindre les 3x20¹. Le programme d'actions du PCET de Plaine Commune a été validé par les coordonnateurs de la Convention en juin 2013.



/ LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PLAN CLIMAT 2010-2015

Le PCET est une déclinaison territoriale des objectifs européens et nationaux de lutte contre le changement climatique, en lien avec les orientations de la région et du département, c'est à dire :

- réduire de 20 % les émissions de GES (gaz à effet de serre),
- réduire de 16 % les consommations d'énergie,
- porter à 4 % la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix consommé localement.

Le PCET fixe comme objectifs prioritaires :

- la réduction des émissions de GES, pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air,
- la réduction des charges d'énergie des ménages, en réponse à l'exigence sociale.

Plaine Commune se fixe par ailleurs comme principe d'être exemplaire, de partager avec les habitants et de coopérer avec les villes et les acteurs du territoire. Il s'agit de prévenir toute aggravation du dérèglement climatique, de réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie, de s'adapter au dérèglement climatique déjà à l'œuvre et ainsi de construire « *une agglomération sobre, efficace, solidaire, responsable, préventive, adaptatrice visant le bien-être des générations actuelles dans le respect de celui des générations futures* ».

Le projet Terre d'Avenir (Agenda 21 dont la stratégie a été adoptée en 2012 et le plan d'actions en 2013) est venu renforcer les objectifs du PCET en matière d'adaptation au changement climatique, de lutte contre la précarité énergétique, de préservation des ressources, d'économie circulaire et de circuits courts moins émetteurs de gaz à effet de serre, ou encore de mobilisation des acteurs vers la transition énergétique et plus largement écologique.

1 - À l'horizon 2020 et par rapport à 1990 : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20 % des consommations d'énergie, augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

/ LES SECTEURS SUR LESQUELS AGIR EN PRIORITÉ

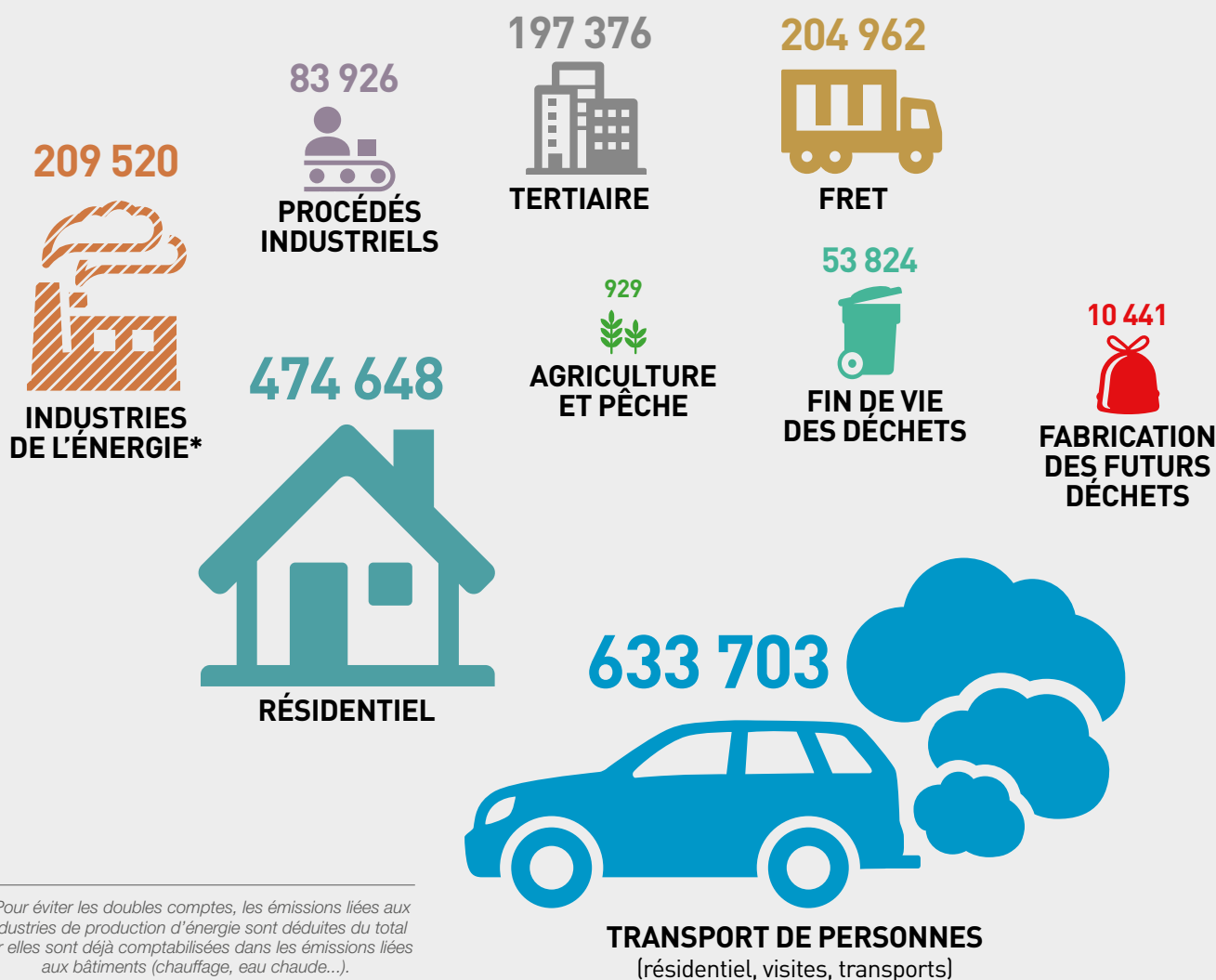
Le PCET de Plaine Commune se base sur un diagnostic des émissions de GES et des consommations d'énergie, réalisé en 2008 sur la base des données de l'année 2005. Au total, les émissions directes et indirectes du territoire (hors Saint-Ouen) représentent 1 659 809 tonnes équivalent CO₂¹. Sans surprise pour un territoire urbain dense, les secteurs les plus émetteurs sont le bâtiment (40 % des émissions) et les transports/déplacements (51 % des émissions).

Le bâti (à la fois logements et tertiaire) et les transports (personnes et marchandises) sont également les principaux secteurs consommateurs d'énergie, respectivement 44 % et 38 % des 540 000 tonnes équivalent pétrole² consommées (490 000 tep hors transit).

1 - teCO₂ : la tonne équivalent CO₂ est l'unité de comptabilisation des émissions des 6 gaz à effet serre du protocole de Kyoto : elle tient compte des quantités de gaz et du forçage radiatif de chaque gaz.

2 - tep : la tonne équivalent pétrole est l'unité de mesure des quantités des différentes sources d'énergie (pétrole, gaz, biomasse, nucléaire...), elle prend en compte les quantités d'énergie et le pouvoir calorifique de chaque source.

/ BILAN PLAINE COMMUNE / ÉMISSIONS PAR POSTE EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂



* Pour éviter les doubles comptes, les émissions liées aux industries de production d'énergie sont déduites du total car elles sont déjà comptabilisées dans les émissions liées aux bâtiments (chauffage, eau chaude...).



*Réhabilitation thermique de logements sociaux :
9 000 logements sociaux réhabilités entre 2010 et 2014 entraînant
une baisse de 25 % de la facture totale d'énergie des familles*

/ LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PLAN CLIMAT

Les objectifs stratégiques du Plan Climat se déclinent dans un programme de 63 actions, qui se regroupent autour de 12 objectifs opérationnels :

- réhabiliter les logements privés et sociaux,
- améliorer les bâtiments tertiaires privés existants,
- encourager les constructions neuves performantes,
- montrer l'exemple (patrimoine, déplacements, éclairage public),
- aménager un territoire soutenable,
- développer la marche à pied et l'usage du vélo,
- soutenir les Plans de déplacements des entreprises,
- favoriser le report du fret routier vers le rail et l'eau,
- sensibiliser à la gestion des déchets ménagers,
- soutenir et animer le réseau des éco-industries,
- produire localement de l'énergie renouvelable,
- s'adapter au changement climatique.

/ LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le Plan Climat est porté par le vice-président à l'écologie urbaine et animé par la Délégation générale à l'écologie urbaine, rattachée à la Direction générale de Plaine Commune.

Entre 2007 et 2010, l'élaboration du PCET a été piloté par un Comité réunissant les élus, les directeurs des services concernés et des partenaires (Ademe, Région, Département, Energy Cities). Un Comité de citoyens a été réuni, formé et invité à contribuer ainsi que le Conseil de Développement : il a notamment été proposé avec justesse d'ajouter des actions dans le secteur de la propreté (tri et recyclage des déchets).

Depuis 2010, l'animation du PCET est assurée par un chargé de mission climat énergie au sein de la Délégation générale à l'écologie urbaine. Il est chargé d'intégrer les enjeux climat dans les politiques et les projets, de conduire certaines actions et de mobiliser les acteurs. Il assure le suivi de la mise en œuvre des actions et anime le réseau des référents climat énergie des villes.

Les actions sont mises en œuvre par 27 pilotes, membres des services communautaires : ils forment la **clim'team** (certaines actions sont co-pilotées par plusieurs services).

Le PCET est mis en œuvre en coordination avec le travail de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) constituée en 2012.

L'Atelier des Maires-adjoints à l'environnement, animé par le vice-président à l'écologie urbaine, est sollicité pour contribuer à la réflexion et être force de proposition.

Le budget de réalisation des actions est réparti entre les services :

- **la Délégation à l'écologie urbaine** finance les études et la communication (35 k€/an), ainsi que la cotisation annuelle à l'ALEC (135 k€),
- **les Directions opérationnelles** prennent en charge les investissements.

Le budget est régulièrement abondé par des subventions (État, Ademe, CDC, Région, Europe...).

BILAN PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL



/ MÉTHODOLOGIE DE MESURE DU CHEMIN PARCOURU

Pour chacun des 12 objectifs opérationnels, les avancées ont été mesurées de manière qualitative, en classant les actions en 3 catégories selon : l'état d'avancement, les résultats, et l'existence d'un cadre favorable à la réalisation de l'action (stratégie, groupe de travail, outils créés...). Lorsque les données chiffrées étaient disponibles et pertinentes, des résultats chiffrés ont été produits.

LES 3 CATÉGORIES SONT LES SUIVANTES :



« Confiant »

signale que la trajectoire pour atteindre l'objectif est satisfaisante



« Timide »

indique que les actions sont mises en œuvre mais doivent être renforcées, ou bien que les actions tardent à se concrétiser mais qu'un cadre a été posé, favorable à l'atteinte de l'objectif

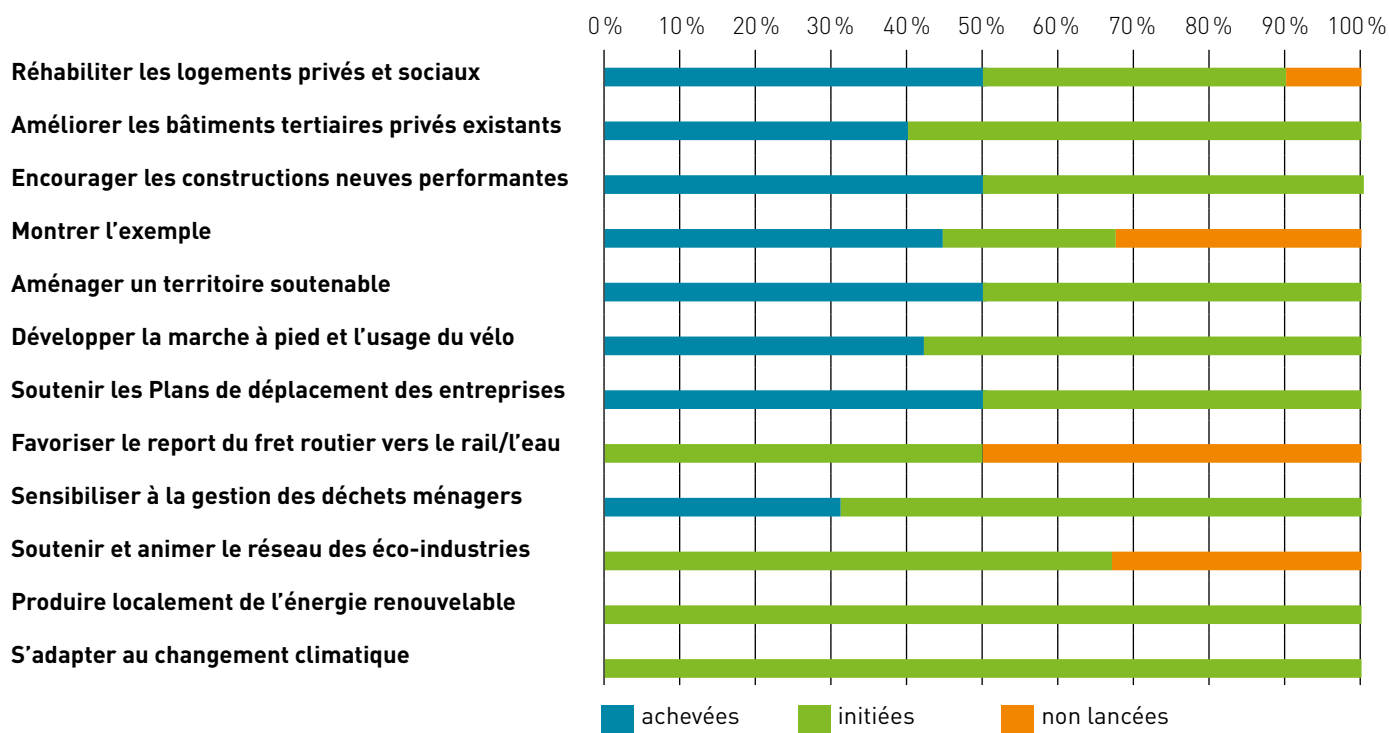


« Insatisfaisant »

révèle que les actions ne sont pas à la hauteur des enjeux et que l'objectif ne pourra être atteint qu'à condition d'un renforcement important des actions

/ ÉTAT D'AVANCEMENT GÉNÉRAL

Le graphique ci-dessous présente l'état d'avancement des actions par objectif opérationnel : le bilan global montre que 90 % des actions sont engagées ou réalisées.



Il faut souligner que le classement entre action initiée et action achevée est parfois délicat. À titre d'exemples :

→ la rédaction et l'adoption de la Convention Qualité Construction Neuve des logements place cette action dans la catégorie des actions achevées alors que sa mise en œuvre et son actualisation se poursuivent,

→ la sensibilisation autour du vélo se classe dans la catégorie des actions initiées, simplement car ces opérations se répètent tous les ans.

Au sein du programme d'actions, **13 actions prioritaires** sont mises en avant. Voici le bilan de ces actions phares :



1 Mettre en place une Agence Locale de l'Énergie et du Climat

: l'association a été fondée en 2012 par Plaine Commune, la Région Ile-de-France, le Conseil départemental 93, la SEM Plaine Commune Développement, les Offices Publics de l'Habitat de Plaine Commune et d'Aubervilliers, EDF et Engie/Cofely. Depuis, d'autres entreprises les ont rejoint : Bouygues Immobilier, Dalkia, Enedis, GrDF et Icade. L'équipe est au complet depuis le 1^{er} janvier 2015 ; elle fonctionne avec un budget d'environ 400 k€ et a pour mission d'agir pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique du territoire : accompagnement des propriétaires d'un logement collectif ou individuel dans leur projet de rénovation énergétique, organisation de la lutte contre la précarité énergétique, constitution d'un centre de ressources et réalisation de notes techniques.



2 Élaborer et mettre en œuvre la Convention réhabilitation du parc privé

: la Convention a été adoptée en 2011 et recommande un saut de 2 étiquettes énergie en visant l'étiquette C voire D à chaque rénovation.



3 Mettre en place un « club efficacité énergétique » des bailleurs sociaux

: des incertitudes demeurent sur le périmètre pertinent, l'insertion dans des clubs déjà existants, la capacité à mobiliser les bonnes personnes... Un réseau des services Logement des villes s'est créé en 2014, qui associe ponctuellement des bailleurs, et au sein duquel pourraient être abordés des sujets concernant le climat et l'énergie.



4 Élaborer et mettre en œuvre une Convention construction des bureaux

: la Convention qualité tertiaire a été adoptée en 2013. Début 2015 il y avait 10 signataires ; sur la base de la Convention, une grille d'analyse des permis de construire a été élaborée.



5 Proposer des chantiers pilotes de construction en architecture bois

: début 2014, une trentaine de constructions dans 7 villes du territoire sont recensées (de surélévation à R+4) dont 13 en ossature bois primaire ; l'ALEC a édité une note technique sur les usages durables du bois en milieu urbain. Mais le manque de sensibilisation des aménageurs, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre rendent difficile la réalisation concrète de chantiers.



6 Faire des diagnostics de consommations des bâtiments communautaires et les rénover

: l'équipe est très mobilisée sur la construction de bâtiments neufs et la mutualisation des moyens avec les villes.



7 Améliorer la qualité de service de l'éclairage public tout en réduisant les dépenses de fonctionnement

: les moyens sont principalement consacrés à la réduction des pannes et l'amélioration des réseaux électriques ; les actions d'économie d'énergie pourraient être améliorées avec des moyens supplémentaires.



8 Réaliser le Plan de Déplacement de l'Administration de Plaine Commune

: malgré le lancement d'actions concrètes (tickets de transports, vélos de service...), l'élaboration du PDA est ajournée et l'usage des véhicules du parc et le diagnostic des déplacements domicile-travail sont toujours des sujets sensibles.



9 Aménager la ville pour une pratique aisée du vélo et autres modes actifs

: les réalisations sont incontestables mais pourraient être plus importantes au regard des enjeux (voir objectif opérationnel n°6).



10 Sensibiliser à la réduction des déchets et l'amélioration du tri sélectif

: la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) donne lieu à de nombreuses actions de sensibilisation (voir objectif opérationnel n°9).



11 Réaliser un diagnostic sur les créations d'emplois et formations induites par la réalisation du Plan Climat Énergie

: une action parallèle a été portée par les maisons de l'emploi de Plaine Commune : une étude montre l'adéquation entre les emplois liés à la rénovation énergétique des bâtiments et les compétences locales.



12 Optimiser le raccordement aux réseaux de chaleur urbaine

: le raccordement est encouragé à travers les Conventions qualité bâtiments. Aujourd'hui, la compétence demeure communale et le syndicat mixte des énergies calorifiques de La Courneuve s'est élargi à 5 villes ; un Schéma Directeur a été élaboré et dans le cadre du renouvellement de la DSP des réseaux de Saint-Denis, il est prévu de porter la part des énergies renouvelables et de récupération à plus de 50 %.



13 Accroître la végétalisation pour s'adapter aux fortes chaleurs

: les résultats de l'étude sur la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques ciblent la végétalisation des espaces publics et des bâtiments comme une action de lutte contre l'effet îlot de Chaleur Urbain et une réponse à l'adaptation du territoire au changement climatique.



1^{er} OBJECTIF : RÉHABILITER LES LOGEMENTS PRIVÉS ET SOCIAUX

L'action porte sur plusieurs niveaux :

- **l'encadrement des opérations par des documents cadres pour encourager la qualité** : par exemple la Convention qualité réhabilitation du parc privé prévoit un gain de 2 étiquettes énergie, en visant C voire D,
- **l'accompagnement des rénovations par les ressources humaines** (agents de Plaine Commune, opérateurs extérieurs), qui agissent dans le cadre de dispositifs opérationnels (OPAH, PNRQAD, ANRU...) ou en secteur diffus (ALEC),
- **le soutien financier aux travaux** : sur la période 2010-2015, les garanties d'emprunt accordées pour la requalification du parc social s'élèvent à plus de 110 M€ ; et le montant du Fonds d'Intervention Quartier octroyé par Plaine Commune s'élève à 7,6 M€, dont la moitié concernent des dépenses de performance énergétique

(à titre d'exemple en 2013, le Fonds d'Intervention Quartier de 3,6 M€ abondé par Plaine Commune et le CD93, a permis l'engagement de 22,7 M€ de travaux).

Même si les objectifs de rénovation du parc privé ne sont pas atteints, les outils ont été créés et la dynamique de rénovation énergétique est enclenchée. La trajectoire est plutôt satisfaisante pour atteindre les objectifs fixés. En 5 ans, ont été rénovés avec un gain énergétique moyen de 40 % (la ville de Saint-Ouen n'est pas comprise dans ces données) :

- **5 000 logements privés** (7 % du parc privé construit avant 1999), sur un objectif de 14 200 logements,
- **9 000 logements sociaux** (17 % du parc social construit avant 1999) sur un objectif de 9 100 logements rénovés.

Ces travaux permettent chaque année d'éviter l'émission de 37 300 tonnes équivalent CO₂.



Réhabilitation des immeubles Verlaine et Salengro à La Courneuve.



2^e OBJECTIF : AMÉLIORER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES PRIVÉS EXISTANTS

L'action consiste surtout à encourager et suivre les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de bureaux. Ponctuellement, des exemples de rénovation thermique à priori performante existent et mériteraient d'être suivis (comme l'immeuble de Vente-privée.com situé sur le bassin de la Maltournée). Mais dans un territoire qui construit beaucoup et où les constructions sont encore assez récentes, les rénovations sont rares : 95 % des opérations sont des constructions nouvelles. Entre 2010 et 2013, la surface du parc de bâtiments tertiaires privés a augmenté de 343 000 m² pour atteindre plus de 2 000 000 m², faisant augmenter la consommation annuelle d'énergie du territoire de plus de 6 000 tonnes équivalent pétrole.

L'action est également tournée vers :

- **la mise en place de « baux verts »** : l'encouragement est bien inscrit dans une Convention qualité tertiaire (Cf. 3^e objectif), mais leur nombre et leur contenu ne sont pas suivis par Plaine Commune,
- **la récupération et la production locale d'énergie de sources renouvelables, et le raccordement au réseau de chaleur** : outre leur promotion dans la Convention qualité tertiaire (Cf. 3^e objectif), une étude a eu lieu en 2012 sur le potentiel photovoltaïque des toitures du territoire dont certaines des bâtiments d'entreprises associées au projet, mais elle n'a pas eu d'effet en raison de la chute concomitante des tarifs d'achat.



3^e OBJECTIF : ENCOURAGER LES CONSTRUCTIONS NEUVES PERFORMANTES



Programme de logements basse consommation en bois « Eko » à Aubervilliers

L'action consiste à encadrer la nature et/ou la performance des opérations, notamment par la mise en œuvre de Conventions qualité qui prescrivent ou recommandent d'atteindre certains niveaux de performance. Ainsi, 3 Conventions qualité construction neuve sont mises en œuvre, pour les logements (2006 révisée en 2011), pour les résidences étudiantes (2013) et pour les bureaux (Convention qualité tertiaire, 2013 – 10 promoteurs/constructeurs signataires au 1^{er} janvier 2015). Ces conventions sont des outils de travail avec les acteurs et permettent de promouvoir les objectifs que se donnent Plaine Commune : favoriser la conception bioclimatique, garantir un bon confort d'été, organiser une gestion intelligente des déchets, favoriser l'insertion professionnelle, réserver des ateliers d'artiste en pied d'immeuble...

Seule la Convention qualité construction neuve de logements (CQCN) permet, à travers la garantie d'emprunt que délivre Plaine Commune aux bailleurs sociaux, d'imposer quelques exigences. Les prescriptions de la CQCN sont au nombre de 7 : surface habitable minimale, menuiseries extérieures en bois ou bois-aluminium, 50 logements maximum... et

parmi elles, une performance énergétique BBC au minimum. Des dérogations existent et toutes les prescriptions ne sont pas respectées. Une analyse réalisée en 2012 sur 45 permis de construire montre que les opérations sont conformes sur 50 % des 7 prescriptions lorsque l'aménagement est maîtrisé par Plaine Commune, et 13 % en secteur diffus ; sur la prescription sur la performance énergétique, 100 % des opérations sont conformes. Cela signifie que les constructeurs sont sensibilisés à cette question, techniquement réalisable et que le surcoût, s'il existe, reste maîtrisé. Sur la période 2010-2015, 22 M€ de subventions et 688 M€ de garanties d'emprunt ont été accordées pour la production de logements sociaux neufs. Aujourd'hui, la CQCN est en cours de révision, notamment pour anticiper les futures réglementations thermiques.

Par ailleurs, début 2014, une trentaine de constructions bois sont recensées dans 7 villes du territoire (de la surélévation à R+4), dont 13 en ossature bois primaire. L'ALEC a produit un guide technique « usages durables du bois en milieu urbain » pour démontrer qu'il est possible de faire et favoriser l'émergence d'une filière économique.



4^e OBJECTIF : MONTRER L'EXEMPLE

Plaine Commune se doit d'être exemplaire dans son fonctionnement et en agissant dans les domaines qui lui sont propre : déplacements des agents, rénovation des bâtiments publics territoriaux, rénovation de l'éclairage public.

De nettes marges de progrès existent :

- débuté dès 2011 par un pré-diagnostic et la mise en place d'actions isolées (vélo, ticket prépayé...), le Plan de Déplacements Administration a été stoppé : l'action n'est pas prioritaire et les ressources humaines sont insuffisantes pour porter l'action,
- l'équipe de la Direction des bâtiments et de la logistique est très mobilisée par les constructions neuves, où des équipements performants sont mis en place (récupération des eaux de pluie, géothermie...) ; en revanche, la rénovation des bâtiments anciens n'a pas débuté, mais devrait constituer un axe fort des prochaines années : un logiciel de suivi des consommations a été mis en place, un budget de fonctionnement a été adossé au budget d'investissement, des solutions techniques et de financement sont recherchées,
- une première estimation fait état d'une baisse de 2 % des consommations d'énergie de l'éclairage public sur 5 ans, malgré l'augmentation constante du parc (4 000 nouveaux points lumineux) et le besoin de répondre au sentiment d'insécurité, cette estimation sera consolidée par une analyse en cours ; avec plus de moyens, l'action des équipes pourrait se porter davantage sur les économies d'énergie et ne pas rester concentrée sur l'indispensable résolution des pannes et la rénovation des réseaux.



5^e OBJECTIF : AMÉNAGER UN TERRITOIRE SOUTENABLE

L'action consiste à intégrer au maximum les enjeux énergétiques et climatiques dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme.

Un Référentiel d'aménagement soutenable, co-élaboré par la Direction de l'aménagement et la Délégation à l'écologie urbaine, est mis en œuvre depuis fin 2013. Pour faciliter la mise en œuvre des 8 engagements stratégiques, des formations thématiques sont organisées : 5 des 7 formations organisées en 1 an ½ concernant la lutte contre le changement climatique (construction bois, logistique urbaine, performance

énergétique et labels, réseaux de chaleur, réemploi des matériaux de construction). Chaque projet d'aménagement et de rénovation urbaine doit décliner le Référentiel dans une charte. Aujourd'hui, 5 chartes sont en cours d'élaboration et les 14 projets NPNRU appliqueront les objectifs du Référentiel.

Par ailleurs, lors de leur élaboration, les PLU donnent lieu à une analyse de la dimension énergie-climat. Cela se fait toutefois au cas par cas (Saint-Denis, Villetaneuse, La Courneuve), sans qu'il y ait encore de vision globale et comparative.

En ce qui concerne les déplacements, Plaine Commune mène une action de lobbying et accompagne l'arrivée de transports en commun structurants, ainsi que l'évolution du réseau de bus : pour une offre de qualité et des projets à forte efficacité énergétique (bus faiblement émetteurs...). Ainsi le T5 et le T8 ont été mis en service, le T1 a été prolongé, de même que les lignes de métro 12 et 14, les travaux ont commencé sur le Tramway 11 Express... Tout cela participe à la réduction de la place de la voiture à usage individuel.

L'aménagement d'un territoire soutenable n'est pas sans lien avec son adaptation au changement climatique (objectif n° 12), et donc l'augmentation de la résilience du territoire contribue à atteindre cet objectif : favoriser la nature en ville (étude trame verte et bleue) ou réemployer, pour la construction, des matériaux issus de la déconstruction (étude métabolisme urbain).



Mobilisation de Plaine Commune et des habitants pour le prolongement du tramway T8



6^e OBJECTIF :

DÉVELOPPER LA MARCHÉ À PIED ET L'USAGE DU VÉLO

L'action consiste à encourager les modes actifs de déplacements, la marche et le vélo, pour réduire l'usage individuel de la voiture, à travers :

- **un plan vélo**, mis en œuvre depuis 2011,
- **l'élaboration d'un Plan marche**, qui sera mis en œuvre à partir de 2016.

Les réalisations sont incontestables :

- **70 km d'itinéraires cyclables réalisés** sur les 220 km inscrits au Schéma directeur : 40 km d'aménagements spécifiques et 30 km de zones de circulation apaisée,
- **2 700 places de stationnement** sur 255 sites, et 2 parcs Véligo,
- **la maison du Vélo** inaugurée à Saint-Denis en juin 2015 (292 adhésions en 3 mois et 20 personnes en moyenne aux ateliers) est une réussite ; il faut toutefois veiller à assurer l'équité territoriale des activités,
- ou même l'échec de la mise en place de **vélos en libre-service**, qui démontre une envie de faire.

Mais des discontinuités du réseau perdurent, ainsi que le mécontentement. Les réalisations pourraient être plus importantes au regard des enjeux :

- **les déplacements des personnes** représentent 38 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- **le territoire plat se prête aux déplacements à vélo** et 43 % des habitants ne possèdent pas de voiture,
- **la population est favorable** et pousse fortement dans ce sens, des associations actives existent et organisent des ateliers dans presque toutes les villes.

Une accélération de la mise en œuvre des conditions et aménagements favorables à la pratique du vélo est demandée, et nécessaire pour atteindre les objectifs (multiplier par 3 les déplacements à vélo) et répondre aux enjeux. Un ajustement entre les moyens financiers et les objectifs apparaît souhaitable.



7^e OBJECTIF :

SOUTENIR LES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES ENTREPRISES

L'action prévoit d'initier voire d'animer des plans de déplacements dans les entreprises ou entre plusieurs entreprises. Mais les ressources humaines manquent pour impulser les dynamiques et bien les suivre.

L'initiative est donc laissée aux entreprises, ce qui présente des aspects positifs. Malgré les difficultés, ces bonnes initiatives perdurent.

De grosses entreprises animent des réflexions et tentent de convaincre dans leurs zones géographiques respectives, L'Oréal à Saint-Ouen et Alstom à La Courneuve. Dans le secteur de La Plaine Saint-Denis, un PDIE est mis en œuvre : il est piloté par la CCIP et totalise 15 000 salariés dans 7 entreprises dont 80 % viennent en transports en commun. Mais l'arrivée permanente de nouveaux salariés nécessite constamment des ajustements du PDIE et la mise en place de navettes privées par les employeurs freine son expansion.



Gare RER d'Épinay-Villetaneuse



8^e OBJECTIF :

FAVORISER LE REPORT DU FRET ROUTIER VERS LE RAIL ET L'EAU

La thématique du transport de marchandises a émergé, notamment avec la constitution d'un groupe de travail réunissant 4 directions (Développement économique, Aménagement, Mobilité et Écologie urbaine) qui aborde le sujet dans sa complexité et sa transversalité (plusieurs secteurs d'activités et plusieurs échelons territoriaux sont concernés). C'est un point positif, même si aucune direction n'a été identifiée comme véritablement porteuse, et que l'appropriation et l'investissement sont inégaux.

Le territoire a des atouts (la Seine, le canal, la place aux portes nord de l'agglomération parisienne), qui sont identifiés ou en cours d'étude, mais il manque encore une vision et une stratégie à long terme.

Plaine Commune est engagée dans la production de documents cadres (Chartes d'objectifs sur le fret ferroviaire et sur le transport des marchandises par la voie d'eau en Seine-Saint-Denis en 2005, Charte d'objectifs sur le transport de marchandises en Seine-Saint-Denis en 2012, révision du Schéma Directeur des Implantations Portuaires du Canal Saint-Denis en 2015) et participe à la

réalisation d'études pilotées par le Conseil départemental en 2014/2015 (étude sur les opportunités ferroviaires et fluviales pour le transport de déchets et de matériaux de construction issus de la ligne de métro 14 et de la ZAC des Docks de Saint-Ouen, étude sur l'utilisation des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis pour les chantiers des opérations d'aménagement) mais peu d'actions sont concrètement mises en œuvre.

Des potentiels de report modal existent, surtout pour la voie d'eau :

- pour le fret par voie d'eau, le potentiel du Canal Saint-Denis est fragilisé par le Schéma Directeur des Installations Portuaires qui pointe des contradictions (production de logements / maintien des activités) et les études sont en cours pour la Seine,
- pour le fret ferré, les études menées dans le cadre des projets d'aménagement relèvent qu'il y a peu de marges de manœuvre (infrastructures, coûts...) sauf pour le secteur Ouest Wilson à La Plaine Saint-Denis.



Sensibilisation au compostage à Villeteuse

9^e OBJECTIF : SENSIBILISER À LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis 2009, la mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets a contribué à faire baisser les tonnages d'ordures ménagères collectés par habitant (poubelle noire, poubelle jaune et verre) : la baisse est estimée à 4,6 % en 5 ans, ce qui correspond à environ 300 tonnes de CO₂ évitées par an.

En revanche, les tonnages d'encombrants collectés en porte à porte ou apportés en déchetterie ont doublé (70 à 130 tonnes par habitant).

De nombreuses actions de sensibilisation figurent au Plan Local de Prévention des Déchets :

- **200 interventions** dans les écoles, les centres de loisirs et les collèges ont lieu tous les ans,
- **une formation des gardiens** d'immeubles d'habitation est en cours d'élaboration,
- **les services participent aux événements festifs** du territoire, notamment les fêtes des villes,
- **une opération de sensibilisation des commerçants** a été lancée en avril 2014, sur 3 villes (Pierrefitte-sur-Seine, Épinay-sur-Seine, Saint-Ouen), en ciblant les commerces de bouche (objectif 200 commerces), en partenariat avec la CCI : les éco-défis environnementaux (1 commerçant est labellisé pour 2 ans s'il réussit 3 défis choisis parmi 17 proposés sur une période de 6 mois).

Également inscrit au PLPD, le compostage se développe : mi-2014, 560 composteurs individuels (maisons) et 100 composteurs collectifs (36 pour des immeubles, 64 pour des écoles, associations...) ont été vendus. L'objectif fixé de distribution de 900 composteurs par an, trop

élevé, ne sera pas atteint. La principale difficulté réside dans le turn-over des porteurs de projet.

Un projet de ressourcerie est par ailleurs à l'étude depuis 2011.

Enfin, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, les véhicules qui assurent la collecte des déchets (Sita et Véolia se partagent la collecte) fonctionnent tous au gaz naturel.



10^e OBJECTIF : SOUTENIR ET ANIMER LE RÉSEAU DES ÉCO-INDUSTRIES

Le réseau des éco-industries, dont l'action consiste à favoriser une logique d'écologie industrielle au sein des entreprises et/ou des zones d'activités, a notamment fait émerger le sujet du métabolisme urbain. Entre autres, une étude sur les déchets de chantiers a mis en évidence la correspondance entre les 1 million de tonnes de déchets de chantiers sur le territoire et 1 million de tonnes de graviers nécessaires pour la construction des bâtiments, et une étude sur les déchets fermentescibles issus de la restauration a fait apparaître un potentiel de production locale de biogaz dans de petites unités de méthanisation.

Les objectifs portés par le réseau des éco-industries sont globalement atteints, et repris dans l'Agenda 21 puis dans le Contrat de développement territorial passé entre Plaine Commune et l'État (économie circulaire). Mais aujourd'hui, le réseau est en sommeil faute de financements et de ressources humaines. Le travail est poursuivi par certaines entreprises en petits groupes et les réflexions portées par Plaine Commune.

Dans le domaine de l'emploi en lien avec les entreprises du bâtiment, un gros travail de mobilisation et d'information des TPE/PME du secteur du bâtiment a été réalisé à travers le club de la construction durable, porté par la Maison de l'Emploi de Plaine Commune. Le club a notamment mis en lumière le besoin d'information et d'accompagnement : 51 % des entreprises sont peu ou pas informées sur la RT 2012 et seules 60 entreprises de Seine-Saint-Denis ont la qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Les nouvelles exigences environnementales exigent la montée en compétences des TPE/PME du secteur, à travers de la formation, faute de quoi, les futurs marchés leur seront fermés. Un guide outil à destination des entreprises a notamment été publié.

Ce travail se poursuivra à travers les Plateformes Locales de la Rénovation Énergétique qui doivent couvrir le territoire national, avec l'objectif de mieux qualifier la demande des maîtres d'ouvrage particuliers et d'accompagner la définition de l'offre des entreprises. Pass Réno Habitat 93, qui a vocation à travailler sur l'habitat individuel et le micro-collectif en Seine Saint-Denis, a été inauguré le 11 février 2015.



11^e OBJECTIF : PRODUIRE LOCALEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

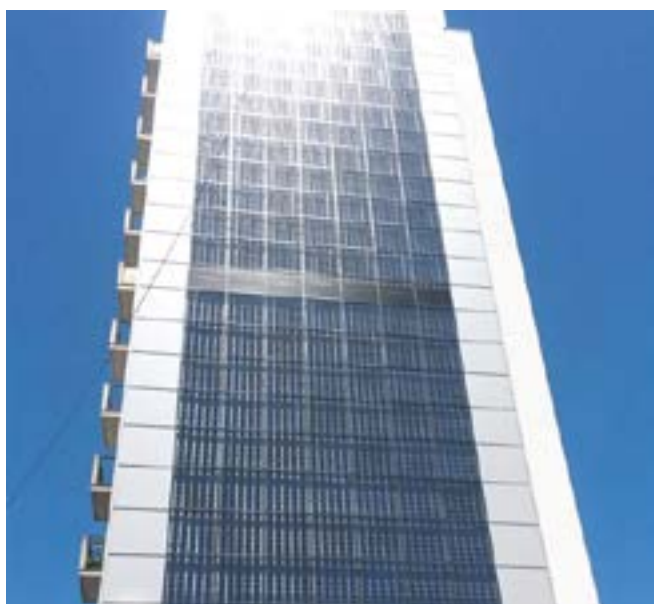
Voici les installations de productions d'énergie de source renouvelable ou de récupération (ENRR) recensées en 2014 par le Réseau régional d'observation statistique de l'énergie :

- **3 doublets géothermiques** (75 GWh) sur le réseau de chaleur de La Courneuve et 3 pompes à chaleur (géothermie très basse énergie),
- **1 chaufferie bois** (77 GWh) et 1 chaufferie bois non raccordée (2,5 GWh),
- **27 installations solaires thermiques** représentant 2 500 m² (1 050 MWh),
- **85 installations solaires photovoltaïques** (587 MWh).

Entre 2005 et 2014, la production d'ENRR a été multipliée par 5, mais reste encore faible (2,5 % de l'énergie finale consommée). Si on prend en compte la production de chaleur du centre d'incinération de Saint-Ouen (1 200 GWh), qui alimente le réseau de la CPCU et produit de l'électricité (60 GWh), les ENRR représentent plus de 20 % de l'énergie finale consommée¹.

Le réseau de chaleur qui parcourt le territoire (2 réseaux à La Courneuve et 2 réseaux à Saint-Denis) et fournit chaleur et eau chaude à 41 000 équivalents logements (25 000 logements et 16 000 équivalents logements de bureaux), constitue un atout important pour diffuser massivement une énergie d'origine renouvelable.

1 - Le bilan carbone de 2008 ne prend pas en compte l'usine d'incinération car Saint-Ouen ne faisait pas encore partie de la Communauté d'agglomération.



Immeuble « gratte soleil » à L'Île-Saint-Denis : 250 m² de panneaux photovoltaïques pour servir à l'autoconsommation de la résidence I3F de 80 logements.

Les équipements actuels portent à 25 % la part des ENRR dans le mix consommé (et évitent chaque année l'émission de 23 000 teCO₂). Le nouveau contrat de DSP prévoit la mise en route d'une nouvelle chaufferie bois avec l'objectif de dépasser les 50 % d'ENRR à l'horizon 2018.

Concernant les autres ENRR, des études ont été menées, mais n'ont pas été concrétisées jusqu'alors, pour différentes raisons : trop en avance par rapport à la maturité du sujet, contexte non favorable ou manque de faisabilité technique ou financière (méthanisation des déchets organiques d'origine industrielle, photovoltaïque/smart-grid, récupération de chaleur sur datacenter).



12^e OBJECTIF : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'enjeu d'adapter Plaine Commune au changement climatique est important car les populations modestes sont les plus vulnérables et les premières touchées. Pour exemple, la Seine Saint-Denis a été le 2^e département le plus touché en termes de surmortalité lors de la canicule de 2003.

Quelques bonnes pratiques existent et sont à généraliser. Sans être étiquetées « adaptation », elles contribuent à rendre le territoire et ses habitants plus robustes aux impacts du changement climatique : le parc Eli Lotar (Aubervilliers) arboré et de pleine terre et le mail des 4 000 Nord (La Courneuve) qui rend toute sa place à l'eau...

Mais l'adaptation au changement climatique ne fait pas partie des préoccupations majeures des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

C'est pourquoi une étude sur l'adaptation du territoire au changement climatique a été réalisée en 2014-2015 avec, entre autres, l'objectif d'acculturer les services sur ce sujet complexe et nouveau. À l'instar des bilans carbone et énergie réalisés en 2008, ce diagnostic de la vulnérabilité du territoire au changement climatique a permis de dresser un état des lieux, et au-delà, il a permis une réelle prise de conscience sur le sujet.

En complément au Plan Climat 2010-2015, l'étude énonce des pistes de travail concrètes :

- **intégrer le changement climatique** dans la conception des bâtiments et des espaces publics,
- **végétaliser, utiliser les eaux brutes pour arroser...** en lien avec les études trame verte et bleue et eaux brutes,
- **optimiser et harmoniser** les dispositifs de réponse aux situations extrêmes.

BILAN DE LA DÉMARCHE



L'évaluation de l'ensemble de la démarche a été réalisée selon 5 points, qui sont issus de la grille d'évaluation des PCET de l'association Energy Cities : la gouvernance, les financements, l'animation, la participation, et l'évaluation. Sur chacun des points, un état des lieux a été dressé et des pistes d'amélioration sont proposées.

/ UNE GOUVERNANCE À INSTALLER

Plaine Commune dispose d'une stratégie climat énergie (par secteurs d'activités et/ou projets), ce qui constitue une bonne base de travail. Le Plan Climat est un outil pour travailler à la fois à l'échelle du territoire avec tous les acteurs, et en interne pour intégrer plus avant l'écologie urbaine au cœur de nos politiques publiques. Si les élus ont été très investis dans la conduite de l'élaboration du projet, il a manqué un suivi régulier de sa mise en œuvre (et un reporting de la part des services).

Un axe de progrès serait de rendre compte plus régulièrement de l'avancement aux élus, afin de partager l'urgence d'agir et de susciter des débats autour d'un avenir possible et désirable.

/ DES FINANÇEMENTS PARTAGÉS À PRIORISER

Les actions sont financées par les directions pilotes, et souvent les enjeux climat énergie ne constituent pas encore une priorité. Cependant de plus en plus, la programmation pluriannuelle des investissements et du fonctionnement permet de flécher des lignes de crédit sur l'énergie et le climat.

Pour améliorer encore cela, la Direction des finances pourrait être mobilisée et en particulier la Délégation au Pilotage des politiques publiques. Par ailleurs, Plaine Commune peine à bien mobiliser les Certificats d'économie d'énergie, qui peuvent constituer un apport financier pour tous les travaux d'économie d'énergie.

La mise en œuvre du PECT n'aurait pu se faire sans le soutien technique et financier de partenaires tels que : l'Ademe, la Région, le Département, les services de l'État, la CDC,...



Signature de la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat, en 2015.

/ L'ANIMATION ET LA TRANSVERSALITÉ EN PROGRESSION

Le Plan climat bénéficie d'un portage très actif du vice-président à l'écologie urbaine, des maires-adjoints à l'environnement et de la DGS. La Délégation à l'écologie urbaine est mobilisée et agit de manière transversale. Une ALEC a été créée pour travailler avec les acteurs du territoire, une équipe de 6 personnes est en place depuis le début de l'année 2015. Le réseau des référents climat énergie des villes est actif : il se réunit 4 fois par an, par exemple pour construire un projet local de lutte contre la précarité énergétique, échanger les bonnes pratiques de valorisation des CEE, ou détailler le marché à bons de commande lié au groupement d'achat pour la fourniture d'énergie du Sipperec. La clim'team des pilotes d'actions a été relancée : le suivi des actions du Plan Climat fonctionne bien sur un mode bilatéral, mais la mobilisation de tous les pilotes sur des temps d'échanges communs est difficile à maintenir dans la durée.

D'une manière générale, une prise de conscience sur les bénéfices d'un développement soutenable est à noter, à peu près depuis le Grenelle de l'environnement (2007) ; l'élaboration du PCET à cette même époque a permis de matérialiser localement cette prise de conscience. Depuis, la sensibilité au sujet a progressé, et certains services ont intégré l'énergie et le climat dans leurs objectifs et missions. Le Référentiel d'aménagement soutenable, qui regroupe l'ensemble des objectifs écologiques en un seul document, y a participé. La sensibilisation continue, notamment à travers une mobilisation importante en 2015 lors de la COP21 et la révision de documents cadres (PLH, SCoT, PLUs, CQCN...) devraient permettre une prise en compte plus systématique de la dimension climat énergie. Dans cet objectif, le portage politique du PCET pourrait être élargi.



La guinguette du climat lors de la COP21.

/ LA PARTICIPATION DES HABITANTS À ENCOURAGER

L'action reste peu visible par les habitants. Toutefois, l'année 2015, année de la COP21, a été l'occasion d'occuper le terrain. La Délégation à l'écologie urbaine a été très présente sur tous les événements de l'année pour relayer l'urgence d'agir contre le dérèglement climatique, notamment à l'aide de nombreuses expositions. L'équipe a été aidée par un renfort, par le cabinet du président et par l'ALEC. La participation s'exprime notamment à travers 2 réseaux d'habitants et d'associations qui se sont constitués : le réseau des sentinelles du climat, animé par l'ALEC, et le réseau des acteurs de la transition, regroupés autour de l'appel à projets Terre d'Avenir.

Un axe d'amélioration pourrait être de poursuivre la dynamique des réseaux en leur donnant au mieux le pouvoir d'agir.

/ L'ÉVALUATION À CONSOLIDER

Des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES ont été pris, mais le dispositif existant ne permet pas vraiment de quantifier cette réduction.

Une marge d'amélioration existe, tant sur la connaissance fine des émissions liées à notre patrimoine et nos compétences, que sur la définition d'indicateurs en lien avec ceux de nos partenaires.

CONCLUSION

Plaine Commune avance dans la bonne direction, néanmoins pour atteindre les objectifs fixés, il apparaît nécessaire de renforcer ses actions.

Le Plan Climat 2010-2015 a donné plus de force et de lisibilité à certaines politiques sectorielles, en constituant un cadre stratégique (vélo, éclairage public, éco-industries...), et a permis, avec l'Agenda 21, de renforcer les liens entre les villes et Plaine Commune. Si on reprend les objectifs opérationnels, les efforts sont à poursuivre pour 5 des 12 objectifs, accentuer pour 6 objectifs et démultiplier pour 1 objectif. Lorsque l'action concrète tarde, des cadres pour l'action se mettent en place.

Il est à noter que l'implication et l'expertise de Plaine Commune font référence en Île-de-France, notamment dans le groupe « transition écologique » de Paris Métropole ou le comité COP21 des élus de Seine-Saint-Denis. La Délégation à l'écologie urbaine est souvent sollicitée par l'Ademe Île-de-France ou l'Arene pour intervenir et témoigner de son expérience.

Parallèlement, la sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques progresse. Les objectifs de sobriété et de soutenabilité inscrits dans le Plan Climat 2010-2015 ont été réaffirmés en début de mandat (2014), et d'autres actions sur ces enjeux ont vu le jour en dehors du Plan Climat : réemploi des déchets de chantier, Charte des achats durables, Plan Local des Déplacements, Schéma directeur des espaces publics et des déplacements, Plan Lumière...

Des études stratégiques ont été menées (adaptation, métabolisme urbain, trame verte et bleue) et questionnent notre modèle de développement : besoin de renforcer la résilience locale, nécessité de fonctionner en circuits courts et de maximiser la circularité de l'économie. Ces études invitent à adopter un nouveau modèle de développement, et à construire un avenir plus écologique.

Ces réflexions et cette envie de résilience constitueront le socle du prochain Plan Climat Air Énergie 2015-2020, qui alimentera les documents cadres locaux tels que le PLUi ou l'élaboration du Plan Climat de la Métropole du Grand Paris.



Photo qui nous projette en 2030 sur les berges de Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis - visuel tiré de l'exposition « Plaine Commune s'acclimate », qui montre des espaces urbains adaptés aux changements climatiques.



L'ALEC

Créée en 2012 à l'initiative de Plaine Commune, l'**Agence locale de l'énergie et du climat** a pour mission

de sensibiliser, d'agir et d'accompagner les acteurs publics et privés (copropriétés, bailleurs, entreprises, administrations etc.) du territoire dans leurs démarches d'économies d'énergie, de transition énergétique et d'adaptation climatique. Elle couvre les 9 villes de Plaine Commune. En 2015, l'Alec a créé les « Sentinelles du climat » : un réseau qui fédère, forme et informe les citoyens qui souhaitent agir collectivement pour la sauvegarde du climat.

Pour en savoir plus : www.alec-plaineco.org



PLAINE COMMUNE
21 AVENUE JULES-RIMET
93218 SAINT-DENIS CEDEX
DÉLÉGATION À L'ÉCOLOGIE URBAINE



GRAND PARIS



www.plainecommune.fr